

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0441

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vénissieux**

objet : **Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0441**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Vénissieux

objet : **Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 relative à l'orientation et la programmation pour la refondation de l'école de la République modifie les modalités de représentation des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration et des commissions d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Les décrets d'application n° 2014-1236 et 2014-1237, parus le 24 octobre 2014, sont entrés en vigueur le 3 novembre 2014.

Le premier décret a pour objet la composition du conseil d'administration des EPLÉ, codifié notamment à l'article L 421-2 du code de l'éducation et dispose que le nombre de représentants de la collectivité de rattachement (Métropole de Lyon) au sein des conseils d'administration des collèges s'établit à 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le second décret relatif à la composition de la commission d'hygiène et de sécurité des EPLÉ, codifié à l'article D 421-152 du code de l'éducation nationale, prévoit la participation d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement choisi parmi les représentants titulaires ou suppléants du conseil d'administration et en son sein.

Elle peut également comprendre des personnes qualifiées.

Cette commission s'avère obligatoire pour les collèges dotés d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et facultative pour les autres établissements.

Par ailleurs, l'article L 442-8 du code de l'éducation organise la participation de la collectivité compétente aux réunions de l'organe des établissements privés sous contrat d'association, compétent pour délibérer sur leur budget.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le territoire métropolitain compte 77 structures publiques et 36 structures privées.

Le Conseil de la Métropole a délibéré le 23 février 2015 sur ces désignations mais n'a pu statuer sur la représentation dans les collèges de la Commune de Vénissieux suite à l'annulation des élections municipales et communautaires organisées dans la Commune les 23 et 30 mars 2014. Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Métropole de Lyon dans les conseils d'administration des collèges de la Commune de Vénissieux ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Désigne, pour la durée du mandat en cours, les représentants de la Métropole de Lyon dans les conseils d'administration des collèges de la Commune de Vénissieux suivants :

| Collèges publics | Titulaires | Suppléants |
|------------------|---|--|
| Jules Michelet | - M. Pierre-Alain MILLET - M. Damien BERTHILIER | - Mme Yolande PEYTAVIN - M. Eric DESBOS |
| Honoré de Balzac | - M. Gilles ROUSTAN - M. Damien BERTHILIER | - M. Pierre-Alain MILLET - M. Christophe GIRARD |
| Paul Éluard | - M. Idir BOUMERTIT - M. Eric DESBOS | - Mme Yolande PEYTAVIN - M. Gilles ROUSTAN |
| Louis Aragon | - Mme Marie-Christine BURRICAND - M. Eric DESBOS | - Mme Yolande PEYTAVIN - M. Damien BERTHILIER |
| Elsa Triolet | - Mme Yolande PEYTAVIN - M. Eric DESBOS | - M. Pierre-Alain MILLET - M. Damien BERTHILIER |

| Collège privé | Titulaire | Suppléant |
|---------------|------------------|------------------------|
| La Xavière | - M. Eric DESBOS | - M. Christophe GIRARD |

2° - Décide, pour les collèges dotés d'une commission d'hygiène et de sécurité, d'autoriser la participation, en tant que personne qualifiée permanente ou occasionnelle, du chef de service technique de la Maison du Rhône concernée, dans l'hypothèse où sa présence est requise par cette même commission en qualité d'invité avec voix consultative.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.